

“Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

L'Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, un nouvel outil au service de la biodiversité et l'eau

Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine : c'est le nom de la nouvelle association dont les statuts viennent d'être adoptés en assemblée générale constitutive ce mardi 26 septembre, dans les locaux du Conseil Régional à Bordeaux.

Cette structure issue de la loi sur la "Reconquête de la biodiversité, la nature et les paysages" comprend un peu plus de 160 membres, qui ont souhaité y être associés dès son départ, afin, pour ce qui concerne nos associations, de pouvoir peser dans les choix futurs. C'est ainsi qu'au sein de Poitou-Charentes Nature, Charente Nature, Nature Environnement 17, Deux-Sèvres Nature Environnement, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, la SFO Poitou-Charentes Vendée, Vienne Nature, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine et la LPO en sont devenues membres. Qu'elles soient vivement remerciées de leur engagement pour la réussite de la création de l'ARB.

Ses deux sujets principaux d'action seront la biodiversité et l'eau ; elle doit ainsi permettre « *notamment d'éclairer les politiques publiques et les actions de chacun sur les écosystèmes, en termes d'eau, de biodiversité, de patrimoine naturel et d'impacts du changement climatique* » et « *donner à tous l'opportunité de participer au débat public sur ces différentes thématiques* ».

Trois missions principales lui sont dévolues :

- Mobiliser et valoriser la connaissance de la biodiversité de la Nouvelle- Aquitaine.

Elle portera ainsi un observatoire régional de l'eau et de la biodiversité qui est en cohérence avec le Système d'Information sur l'Eau (SIE) et le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), créé à l'initiative de l'État et en co-pilotage avec la Région. Selon les statuts, on peut deviner que le fonctionnement de cet observatoire s'inspirera fortement des missions actuelles et du mode de fonctionnement de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE), qui sera absorbé avec son équipe salariée par l'ARB au 1^{er} janvier 2018 et dont l'ARB doit intégrer et valoriser les savoir-faire existants.

- Animer un forum d'acteurs.

En rassemblant un ensemble d'acteurs régionaux représentatifs de toutes les parties-prenantes de l'eau et de la biodiversité et en s'appuyant sur leurs compétences, l'ARB aspire à créer un « *lieu d'échange et de débat sur les enjeux de la préservation, de la gestion et la valorisation de la biodiversité facilite les coopérations entre les différents acteurs* ». Séminaires, cycles de conférences, séances de sensibilisation ou groupes de réflexions sur des sujets spécifiques seront ses secondes armes, calquées ici sur les missions de l'Agence Régionale Biodiversité en Aquitaine (ARBA) qui sera la seconde entité absorbée en même temps que l'ORE.

- Accompagner les porteurs de projets.

Un centre de ressources sera créé pour permettre une « *mise à disposition de données techniques et juridiques, un partage d'expériences et de pratiques, le référencement d'outils et de services, un répertoire d'acteurs, etc...* » et « *orienter et conseiller au mieux les citoyens, les collectivités, les associations, les entreprises, etc., dans une logique de relais et d'appui aux actions* »



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

☎ 05.49.88.99.23 Courriel : pc.nature@laposte.net

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.



Au-delà de la Région Nouvelle-Aquitaine, membre fondateur de cette association et composant à lui seul le 1^{er} collège, l'ARB Nouvelle-Aquitaine sera constituée de membres adhérents répartis en 6 autres collèges composés tel que suit :

2^e collège : Collectivités territoriales, EPCI, établissements publics et syndicats mixtes dont notamment les Parcs Naturels Régionaux ;

3^e collège ; **Associations de protection de la nature et de l'environnement et d'éducation à l'environnement**, et de médiation scientifique, associations œuvrant pour la biodiversité domestique et cultivée ;

4^e collège : Organismes et associations spécialisées des chasseurs, associations de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, fédérations de chasse agréées de protection de l'environnement, fédérations de pêche et de la protection des milieux aquatiques ;

5^e collège : Filière agricole, sylvicole, pêches et cultures marines ;

6^e Collège Organismes et établissements d'études et de recherche, Universités, personnes qualifiées ;

7^e collège Entreprises publiques et privées, Chambres consulaires et organismes socio-professionnels (hors propriété forestière, agricole et cultures marines).

Chacun de ces collèges dispose d'une subtile proportion de voix délibératives, soit 20 % pour chacun des 4 premiers collèges, 10 % pour le 5^e collège et 5 % pour les deux derniers.

L'ARB est administrée par 41 membres, dont 8 issus du collège 3. Lors de l'assemblée générale constitutive, ont été élus au conseil d'administration au sein du collège associatif n°3 : FNE Nouvelle-Aquitaine, représentée par Michel HORTOLAN (34 voix pour 40 votants, sur 44 membres) ; **Poitou-Charentes Nature** (29 voix, **représentée par Alain PERSUY**) ; la SEPANSO Aquitaine (24 voix) et Limousin Nature Environnement (22 voix), ainsi que le GRAINE Aquitaine (35), la LPO (30), l'URCPIE (27) et le Conservatoire d'Espaces Naturels Aquitaine (21). Michel HORTOLAN a été brillamment élu représentant de ce collège au bureau, qui comprend 7 membres, chacun étant vice-Président issu d'un collège, la Présidence étant assurée par le représentant du collège 6, qui est Alain Dutartre, actuel président de l'ARBA.

L'ARB disposera en 2018 d'un budget annuel de 1,3 M€, dont 770 000 € provenant de la Région Nouvelle-Aquitaine.

FNE Nouvelle-Aquitaine et ses fédérations membres avaient formulé en décembre 2016 par courrier auprès du Vice-Président de la Région Nicolas THIERRY plusieurs souhaits, peu avant l'adoption par la Commission Permanente de la Région du principe de création de l'ARB. Certains, tel le rôle de « comité scientifique » joué par le CSRPN, ont été intégrés dans les statuts sur lesquels les représentants de Poitou-Charentes Nature, Marie LEGRAND (Présidente de l'ORE) et Michel HORTOLAN (administrateur de l'ORE) se sont fortement investis pour leur rédaction ; d'autres souhaits, comme son indépendance ou encore le rôle accru de l'Etat, nécessiteront encore de se battre mais nos représentants veilleront à défendre les intérêts du patrimoine naturel et un fonctionnement démocratique et associatif équilibré.